

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Campagne électorale fédérale

« Ignorer les aînés à ce point, c'est une vraie honte ! »
- Pierre Lynch, président de l'AQDR

Montréal, le 19 septembre 2021 – L'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), qui représente plus de 25 800 personnes aînées est complètement outrée de voir à quel point les partis n'ont que peu accordé de place aux personnes aînées les plus vulnérables dans leurs engagements électoraux.

En effet, malgré la pandémie et ses impacts sur les aînés, malgré le fait que la situation de plusieurs d'entre eux se détériore, rien de concret venant d'un parti qui risque de former le gouvernement n'a été proposé afin de soutenir réellement les aînées. Au cours de la campagne, L'AQDR a présenté cinq (5) propositions concrètes qui permettraient aux personnes aînées les plus vulnérables de retrouver des conditions de vie digne et un revenu viable. Pourtant, rien n'a été retenu.

« Soixante-cinq pour cent (65 %) des aînés québécois de 65 ans et plus vivent avec un revenu annuel de moins de 30 000 \$. Ignorer ce fait et ne rien proposer pour que ça change, c'est complètement inacceptable. Il faut agir pour éviter que les conditions de vie des personnes aînées se dégradent davantage », a indiqué le président de l'AQDR, Pierre Lynch.

« Nous demandons aux personnes aînées qui iront aux urnes lundi de réfléchir au silence auquel nous avons eu droit pendant la campagne. Ce désintérêt nous déçoit profondément, mais nous ne nous arrêterons pas là. Nous continuerons de travailler pour offrir à l'ensemble des personnes retraitées un revenu annuel viable et la dignité à laquelle ils ont droit. Au terme de la campagne, nous nous engageons à poursuivre nos actions auprès des élus afin que ceux-ci agissent et soutiennent les aînés les plus vulnérables », a conclu Pierre Lynch.

À propos de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite et à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. L'AQDR représente quelque 25 000 membres regroupés en 41 sections locales, partout au Québec.

- 30 -

Source : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Informations : Elizabeth Hallée-Lamarche
Catapulte Communication
ehallee@catapultecommunication.com
418 932-9371

Annexe

5 revendications de l'AQDR pour offrir un revenu viable aux personnes âgées du Québec

- 1- Revenus fédéraux
Prestation de sécurité de vieillesse (SV) et prestation du supplément de revenu garanti (SRG)
Hausse immédiate des revenus fédéraux de base des aînés et retraités à 2000\$ par mois (24 000\$ annuels) avant d'atteindre 2333,33 \$ par mois (28 000\$ par an) avant la fin de son mandat.
- 2- Loi sur la faillite – protection des fonds de pension des employés
Accorder aux fonds de pension des employés le statut de créances prioritaires, soit le même statut que les comptes de retraite immobilisés, pour empêcher les entreprises privées ou les industries de les utiliser en cas de faillite.
- 3- Convertir certains crédits d'impôt non remboursables en crédits remboursables
Les crédits d'impôt fédéraux non remboursables pour les frais médicaux, pour le montant pour aidant naturel et celui du crédit d'impôt en raison de l'âge ne donnent aucun bénéfice à une personne dont les revenus sont si faibles qu'elle ne paie aucun impôt, car ils ne servent qu'à réduire l'impôt à payer par une personne.

Nous demandons que ces crédits d'impôt soient modifiés en crédits remboursables pour les personnes qui ne paient aucun impôt fédéral.
- 4- Versement unique de 500\$ en août 2021 aux aînés de 75 ans et plus admissibles au SV pour composer les coûts supplémentaires pour assurer leur sécurité durant la pandémie
Bien que le gouvernement libéral ait annoncé une modification à cette mesure, l'AQDR trouve qu'elle reste inéquitable;
Cette mesure ne devrait cibler que les aînés les plus vulnérables qui ne perçoivent que le SV & SRG et ne paient pas d'impôt fédéral et le montant devrait être de 1000\$ au lieu de 500\$.
- 5- Augmentation de la contribution fédérale pour les soins de santé
De 1957 à 1977, la contribution financière du gouvernement fédéral aux soins de santé représentait un pourcentage (la moitié) des dépenses des provinces et des territoires pour des services médicaux et hospitaliers assurés par les provinces. En 2020, cette contribution était de 23%.

L'AQDR demande :

- Une correction immédiate de 10% de la contribution fédérale en santé sans condition afin que celle-ci soit de 33%;
- D'ici la fin du prochain mandat, rétablir la contribution du fédéral à 50% de ces frais.